



MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR

597, rue des Érables
St-Elzéar (Québec)
G0S 2J1

Tél. : 418 387-2534
Fax : 418 387-4378

direction@st-elzear.ca
administration@st-elzear.ca

Extrait du procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 3 juin 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers forment, corps entier du conseil sous la présidence du maire Carl Marcoux

Joan Morin, Hugo Berthiaume, Alain Gilbert, Johanne Nadeau et Stéphane Lehoux sont présents.

Résolution 106-06-19

Procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat

ATTENDU QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du Code municipal du Québec (RLRQ, c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

ATTENDU QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

ATTENDU QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues à la LCV et au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

En conséquence, il est proposé par Johanne Nadeau et résolu à l'unanimité

Que la présente procédure pour le traitement des plaintes dans le cadre de l'adjudication d'un contrat soit et est adoptée

Que ladite procédure fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

Mathieu Genest
Directeur général et secrétaire-trésorier

